

Un couvre-feu à 18 h dès samedi dans le Haut-Rhin ?

Par **Geneviève DAUNE** - 29 déc. 2020 à 20:30 | mis à jour hier à 08:14 - Temps de lecture : 2 min

3 | Vu 22041 fois



À Mulhouse une patrouille de police nationale veille au respect du couvre-feu.
Photo L'Alsace/Darek SZUSTER

À la suite au conseil de défense et de sécurité nationale qui s'est tenu ce mardi, le constat a été fait que l'épidémie de coronavirus reste à un niveau élevé, avec 10 000 à 15 000 nouveaux cas quotidiens au niveau national. Avec une forte disparité territoriale, l'ouest de la France étant relativement épargné et l'est, beaucoup plus fortement touché.

Des données difficiles à interpréter

Les indicateurs épidémiologiques sont également difficiles à interpréter, car dans la semaine précédant Noël, les tests de dépistages ont été multipliés, atteignant un niveau jamais atteint jusqu'à présent, avec 3,5 millions de tests effectués. La conséquence étant que le taux d'incidence, c'est-à-dire le nombre de nouveaux cas détectés pour 100 000 habitants, a fortement augmenté et, en retour, le taux de positivité des tests a été dilué par le nombre de personnes négatives ayant été testées. Selon le gouvernement, il faudra attendre les prochains jours pour voir comment ces indicateurs vont évoluer avec la diminution attendue du nombre de tests effectués.

Vingt départements sont particulièrement sous observation car le taux d'incidence de la population générale ou des plus de 65 ans est supérieur à 200 nouveaux cas

pour 100 000 habitants. Parmi eux, tous les départements du Grand Est à l'exception du Bas-Rhin, soit 9 départements (*).

Si, le 1er janvier, les indicateurs restent mauvais pour l'ensemble ou partie de ces départements, dès le samedi 2 janvier, ils seront soumis à un couvre-feu avancé à 18 h, pendant au moins deux semaines. En Alsace, il pourrait y avoir deux régimes de couvre-feu, un à 18 h dans le Haut-Rhin et un à 20 h dans le Bas-Rhin.

La rentrée des classes se fera normalement

La rentrée des classes se fera normalement le 4 janvier avec les mêmes conditions qu'au mois de décembre. Mais les mesures actuelles de télétravail, qui devaient être assouplies le 7 janvier, resteront en vigueur, sauf pour les salariés et les étudiants trop en souffrance qui pourront bénéficier d'une journée par semaine sur leur lieu de travail. De la même façon, il est peu probable que les salles de spectacles ou les clubs sportifs puissent rouvrir dans ces départements le 7 janvier.

(*) Les départements sous surveillance renforcée dans le Grand Est : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Haut-Rhin et Vosges.